

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CREDIT MUTUEL D'ANJOU CENTRE D'AFFAIRES ENTREPRISE BATIMENT MOLIERE 1 PLACE MOLIERE BP 10648 49100 ANGERS

déclare et atteste avoir reçu la somme de 150 €.

Julien BOPP, Emmanuel GROSBOIS, Guillaume MULLARD , gérants de la société A3 IMMO INVEST , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe LD LA GARE 1040 ROUTE DE CHATEAUNEUF 49330 ETRICHE, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Julien BOPP, demeurant 25 impasse de la Butte, 49125 TIERCE
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €
2e associé	Emmanuel GROSBOIS, demeurant 15 rue Albert Prieur, 49330 CHERRE
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €
3e associé	Guillaume MULLARD, demeurant 14 square du Grand Pressoir, 49125 BRIOLLAY
Nombre de parts	50
Montant versé	50 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 22 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé
Guillaume MULLARD



Lu et approuvé
Emmanuel Grosbois



Lu et approuvé
Julien Bopp

